

**Délibération  
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le 23 novembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID : 026-212602643-20221123-DEL\_02\_23112022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 18/11/2022
AUBERY Chantal	X				Secrétaire de séance : D VIGNES
BOLLARD Éric		X		C AUBERY	
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		B CUVELARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		D VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>3</b>		

**OBJET** : création d'un espace culturel, bibliothèque et numérique, d'une maison des associations et service public. -permis construire et consultation des entreprises

Monsieur Bruno CUVELARD adjoint en charge du projet présente l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre, le cabinet d'architectes ARMAND-COUTELIER

L'estimatif s'élève à 852 459€ HT

Le conseil municipal vient d'approuver l'APD.

Le Maire sollicite à présent l'autorisation de signer la demande de permis de construire

Il convient aussi d'approuver le lancement de l'appel d'offre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la demande de permis de construire

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID : 026-212602643-20221123-DEL\_02\_23112022-DE

➤ **AUTORISE** la consultation des entreprises

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance  
Delphine VIGNES



Le Maire  
Olivier SALIN



**Résultat du vote**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0